

Résolution sur les pertes et gaspillages alimentaires

Visioconférence | 19-29 janvier 2021

ALARMEE par les conséquences néfastes du changement climatique sur la sécurité

alimentaire mondiale, le développement durable et l'éradication de la pauvreté ;

CONSCIENTE du fait que les émissions de gaz à effet de serre (GES) découlant de l'activité

humaine sont le principal facteur du changement climatique ;

RAPPELANT que la production, la transformation, la conservation, l'emballage et le transport

de nourriture contribuent de manière significative à l'émissions de gaz à effet de serre et à la diminution des ressources en eau, en terre, en énergie, en travail et

en capital partout dans le monde ;

RELEVANT que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

estime que chaque année, un tiers de la nourriture produite dans le monde à des fins de consommation humaine est perdue ou gaspillée alors qu'un neuvième de

la population mondiale souffre de sous-alimentation chronique ;

PRECISANT que les pertes et gaspillages alimentaires représentent huit pour cent des

émissions de gaz à effet de serre dans le monde ;

RAPPELANT que l'Assemblée générale des Nations Unies, dans le cadre de l'objectif de

développement durable (ODD) 12 de l'Agenda 2030, a appelé les Etats à établir

des modes de consommation et de production durables ;

PRECISANT que sous l'ODD 12, la cible 12.3 appelle à une réduction de moitié des déchets

alimentaires dans le monde d'ici à 2030 et à une diminution des pertes à tous les

stades de la chaîne alimentaire ;

RAPPELANT que la FAO est chargée, au plan international, de superviser la mise en œuvre

de ces cibles ;

CONSCIENTE du fait que la problématique des pertes et gaspillages alimentaires ne se pose

pas dans les mêmes termes dans les pays du Sud que dans ceux du Nord ;

PRECISANT que dans les pays du Sud, les pertes à déplorer se situent principalement, sur la

chaîne alimentaire, entre les stades de la production et de la distribution alors que dans les pays du Nord, ces pertes se situent au stade de la distribution et

de la consommation;

RELEVANT que la grande majorité des initiatives visant à réduire les pertes et gaspillage

alimentaire émanent d'organisations de la société civile ou d'organismes privés ;

REGRETTANT que les Etats ne disposent pas, pour la plupart d'entre eux, de stratégie nationale

de réduction des pertes et gaspillages alimentaires ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie en visioconférence du 19 au 29 janvier 2021, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement :

EXHORTE les Etats et gouvernements de l'espace francophone à prendre rapidement les

mesures permettant d'atteindre des modes de production et de consommation

durables;

INVITE les Etats et gouvernements de l'espace francophone à élaborer des stratégies

nationales en matière de lutte contre les pertes et gaspillages à tous les stades

de la chaîne alimentaire;

APPELLE les parlementaires de l'espace francophone à thématiser la problématique des

conséquences sociales et environnementales des pertes et gaspillages

alimentaires au sein de leur parlement national;

DEMANDE aux Etats et gouvernements situés au sud de l'espace francophone de créer

sans tarder un environnement propice au financement de solutions techniques permettant de réduire les pertes post-récolte notamment par des mesures de stockage, et d'en faire la promotion auprès des producteurs d'aliments et de la

population;

DEMANDE aux Etats et gouvernements situés au nord de l'espace francophone à mettre en

place sans tarder des mesures concrètes et ciblées visant à encourager les distributeurs et les consommateurs à réduire drastiquement le gaspillage

d'aliments consommables et à favoriser les dons alimentaires :

APPELLE l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à conclure au plus vite l'accord

de partenariat envisagé avec la FAO.